

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD98

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 38

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« n'excédant pas »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel